



Projet de Loi travail : des travailleurs sans droit collectif des patrons avec tous les pouvoirs

5 septembre 2017

Le gouvernement prétend que ce projet de loi fera baisser le chômage.

Mensonge ! Le code du travail n'a rien à voir avec le chômage. Il y a du chômage car les patrons licencient pour faire plus de profits.

D'ailleurs, les représentants du MEDEF affirment déjà qu'il ne faut pas s'attendre à des vagues d'embauches.

Le gouvernement prétend que cela ne concerne que les petites entreprises.

Mensonge ! Il concerne tous les salariés car il explose le code du travail, c'est-à-dire les règles communes qui organisent le travail. Comme toujours, ce sont d'abord les grosses entreprises qui vont en profiter d'abord.

L'accord d'entreprise devient la loi face au code du travail national.

➤ **Durée hebdomadaire du temps de travail :**

Exemple : PSA à travers un accord d'entreprise peut décréter que dans leurs usines le temps de travail sera de 40h ou 42h.

PSA pourra même proposer que dans certaines usines qui sont en lancement par exemple, le temps de travail sera de 40h ou plus par semaine pendant 2 ans ou 5 ans selon les besoins de la production.

Le temps de travail ne sera plus décidé nationally mais dans chaque entreprise.

➤ **Les rémunérations :**

Prime d'ancienneté, prime de 13^{ème} mois, prime d'équipe, primes d'heures supplémentaires seront rediscutées au niveau de l'entreprise.

Exemple : PSA aura le droit de remettre en cause ou de baisser toutes ses primes.

Les rémunérations ne seront plus décidées au niveau de la convention collective mais dans chaque entreprise

PSA devra passer par un accord d'entreprise signé par la majorité des syndicats. Dans le cas contraire, la direction a la possibilité d'organiser un référendum auprès des salariés.

La direction pourra alors faire son chantage habituel : accepter l'augmentation du temps de travail, la baisse ou la suppression des primes ou ce sont les licenciements...

Contrairement à aujourd'hui, le patron ne peut imposer à un salarié une modification de son temps de travail ou la baisse de sa rémunération. Avec la loi Travail, le salarié sera obligé d'accepter sous peine d'être licencié. Ce licenciement ne sera pas reconnu comme licenciement économique et donc très peu indemnisé.

**Ce projet de loi est la suite de toutes les attaques précédentes.
le gouvernement a déclaré à l'ensemble des salariés du pays.**

Une 1^{ère} riposte est organisée le 12 septembre !

Tous en grève, tous à la manifestation à Paris

Les salariés de GM&S toujours mobilisés et déterminés à défendre leur emploi !

Ce mardi, les salariés de GM&S ont décidé de manifester leur mécontentement auprès de PSA, de Renault et du gouvernement en manifestant devant l'usine.

Cela fait des mois que PSA et Renault ont décidé d'étrangler et de faire crever les salariés de GM&S.

Aujourd'hui le résultat des discussions est inacceptable :

L'entreprise GMD propose de reprendre GM&S mais en gardant seulement 120 salariés et en licenciant les 157 qui restent.

Pour les 157 futurs licenciés, ils n'ont que les indemnités légales, c'est-à-dire une misère !

PSA et Renault qui sont responsables de la situation et qui viennent encore de battre des records de bénéfices refusent de discuter de maintenir tous les emplois et d'indemnités supra légales.

La lutte des salariés de GM&S est la nôtre ! Nous avons les mêmes intérêts !

Ils ont autant que nous (salariés PSA CDI ou intérimaires) participé par leur travail aux milliards de bénéfices et à la richesse des actionnaires.

Ces milliards de bénéfices doivent servir à maintenir tous les emplois !

La CGT appelle les salariés de PSA à soutenir les salariés de GM&S !